

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **69 (1943)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

En plus 20 % de majoration de guerre.

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.

5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

SOMMAIRE : URBANISME GENEVOIS : *Concours d'idées pour l'aménagement du quartier de St-Gervais. — Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Le transfert de l'Ecole dans de nouveaux locaux. — NÉCROLOGIE : Gabriel Nicole, ingénieur. — BIBLIOGRAPHIE. SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION.*

URBANISME GENEVOIS

Concours d'idées pour l'aménagement du quartier de St-Gervais.¹

Extrait du rapport du jury.

Le jury, composé de M. le conseiller administratif Emile Unger, président, de MM. A. Bodmer, chef du service d'urbanisme, Dr h. c. Hans Hofmann, architecte, F. Fulpius, architecte, A. Hœchel, architecte, F. Odier, architecte, A. Guyonnet, architecte, suppléant, remplaçant M. G. Bovy (collaborateurs avec voix consultative : M. André Vierne, secrétaire général du Département des Travaux publics, M. Albert Giuntini, secrétaire du Service immobilier municipal), s'est réuni les 6, 7 et 8 octobre 1942 dans la grande salle de la Maison du Faubourg, Terreaux du Temple 8, à Genève.

Trente-six projets ont été déposés dans le délai prescrit.

Le jury prononce, à l'unanimité, l'exclusion de cinq d'entre eux qui sont contraires aux conditions posées par le programme.

Puis, se plaçant au double point de vue :

- a) du tracé des artères et de la circulation,
- b) de l'ensemble architectural et de l'utilisation des terrains,

il élimine cinq projets n'obtenant pas la majorité des voix au moins sur l'un ou l'autre de ces points.

Après un troisième tour, au cours duquel furent éliminés les projets n'obtenant pas au moins deux voix, seuls 19 concurrents restaient en présence.

Le jury décide alors de passer à un quatrième tour au

cours duquel furent éliminés onze projets n'obtenant pas au moins trois voix.

Après cette élimination, restaient en présence huit projets portant les nos 1, 3, 4, 6, 8, 9, 16, 34.

Les huit projets restant firent l'objet d'une analyse détaillée.

Avant de procéder au classement définitif, le jury décide, conformément à l'art. 33 des « Principes » de la S. I. A., de passer en revue tous les projets éliminés, y compris ceux qui ont été exclus pour infraction au règlement.

Après cet examen, qui ne modifie pas les décisions prises, le jury revoit les huit projets restant en présence et adopte le classement suivant :

A l'unanimité, il décide de classer en premier rang, avec l'attribution d'un premier prix, le projet « Treille ». Puis il classe, à la majorité, les sept autres projets dans l'ordre suivant : 2^e rang, projet « Essai » ; 3^e rang, « Circulation canalisée » ; 4^e rang, projet « Jean-Jacques » ; 5^e rang, projet « Circulons » ; 6^e rang, projet « Tridents » ; 7^e rang, projet « Deux places » ; 8^e rang, projet « Spes ».

Ceci fait, il fixe le montant des six prix attribués, en application de l'art. 18 du programme, aux auteurs des projets classés en tête.

Conclusions.

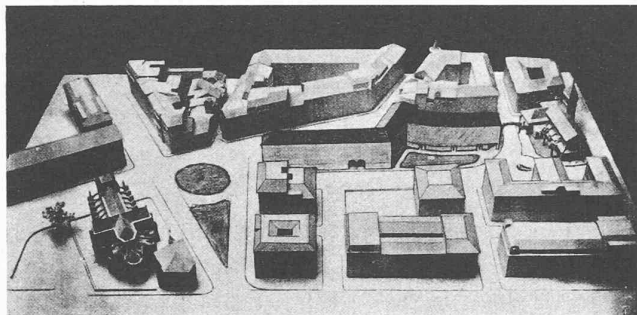
Le jury a constaté avec plaisir que ce concours, malgré la complexité des problèmes qu'il posait, a donné lieu à une assez forte participation.

L'ensemble des envois dénote un effort sérieux chez les concurrents, du moins en ce qui concerne le problème de la circulation et celui de l'aménagement du quartier. En revanche, de trop nombreuses études architecturales laissaient à désirer.

Comme le précisait l'art. 2 du programme, le jury a accordé une attention toute spéciale au problème difficile des circulations dans le quartier. L'examen de la situation telle qu'elle

¹ En ce qui concerne le programme de ce concours, voir *Bulletin technique* du 22 août 1942, p. 203.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE SAINT-GERVAIS

1^{er} prix : Projet « Treille », M. A. Tschäppät, architecte, à Genève.

Vue à vol d'oiseau.

Jugement du jury :

a) *Circulation.* — Un giratoire sur la place des 22 Cantons ordonne les circulations à double sens : Bel-Air—Servette, Bel-Air—Gare, Chantepoulet—Servette et à sens unique : Terreaux du Temple—Gare, sans prolonger la rue de Coutance directement sur la Servette.

Ce système est complété par une circulation giratoire au bas de la rue de la Servette.

Une chaussée en ligne droite est créée sur le côté sud de la place des 22 Cantons pour assurer la circulation descendante Servette—Chantepoulet.

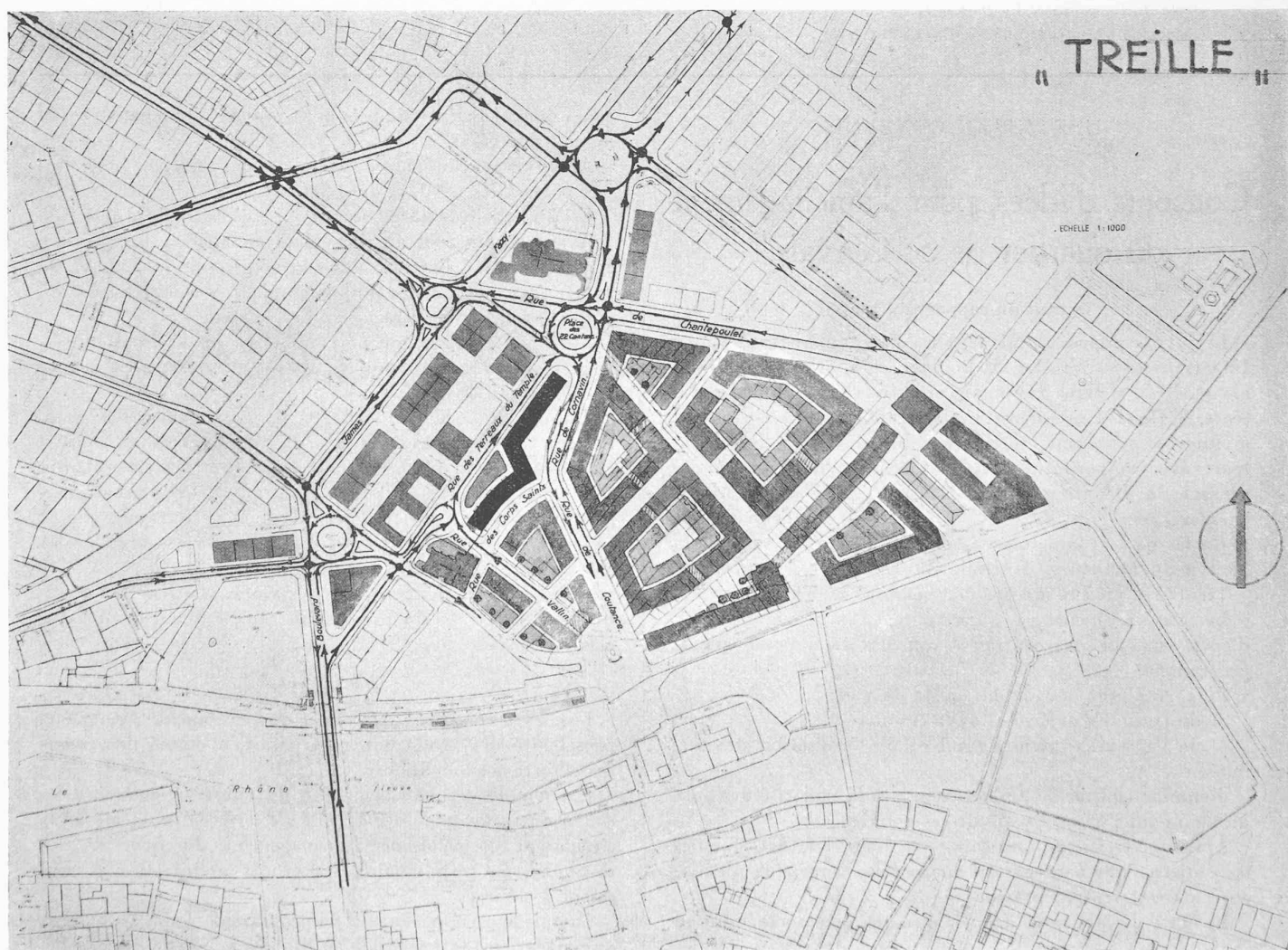
Le tronçon du boulevard James Fazy, sis entre la Servette et la Gare, est prévu à sens unique.

Un passage à piétons relie le haut de Coutance à la rue des Terreaux du Temple.

b) *Utilisation des terrains.* — Un seul bloc entre la place des 22 Cantons et le temple de Saint-Gervais, contre-coudé en haut de la rue de Coutance.

c) *Architecture.* — Les bâtiments sont destinés au commerce et à l'habitation avec 5 étages sur rez-de-chaussée sur la rue de Cornavin et 4 étages sur rez-de-chaussée sur la rue des Corps-Saints.

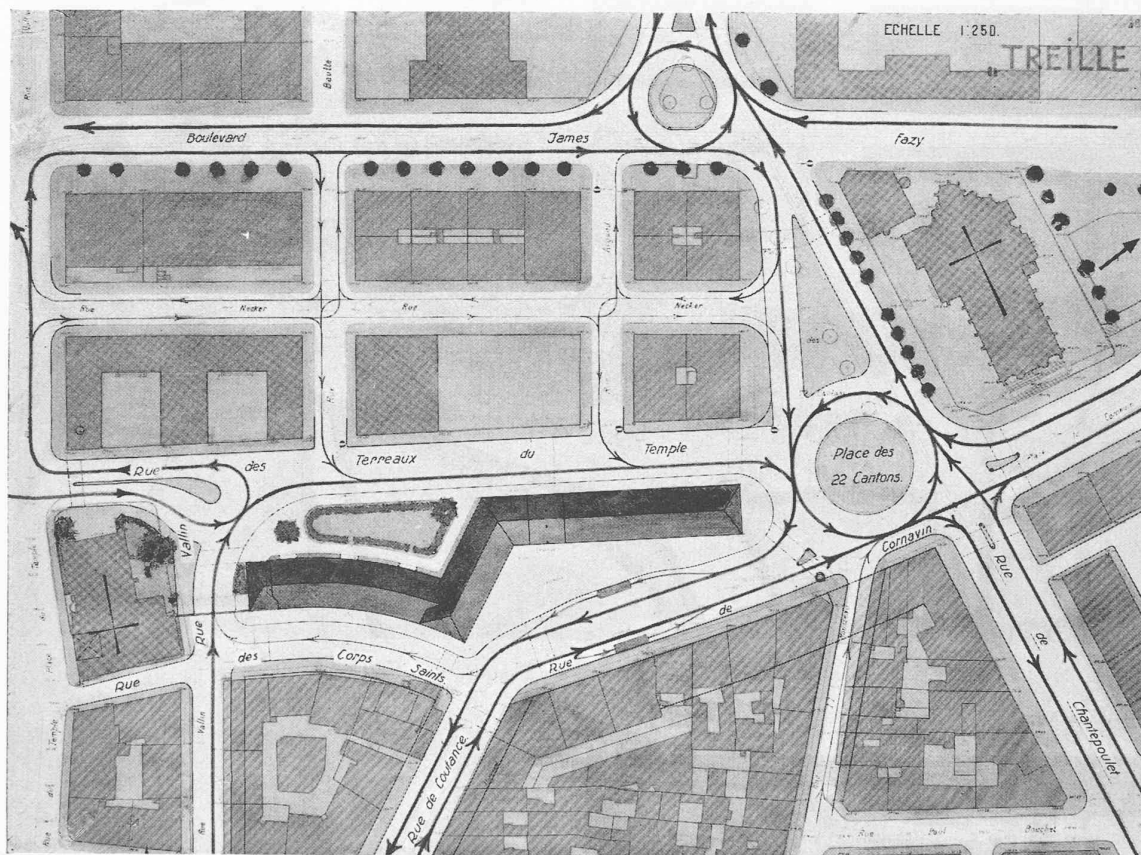
Le bloc de la rue des Corps-Saints est lié par un arc au temple de Saint-Gervais.



Plan général de situation. Echelle 1 : 5000.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE SAINT-GERVAIS

1^{er} prix : Projet « Treille », M. A. Tschäppät, architecte, à Genève.



Plan du quartier des Terreaux du Temple. Echelle 1 : 2000.

Jugement du jury (suite) :

Avantages :

Ordonnance simple et claire des circulations principales ; leur fonctionnement est assuré par le seul jeu de giratoires.

La chaussée prévue pour la circulation descendante sur la place des 22 Cantons présente une idée intéressante.

Utilisation du terrain au maximum ; les deux corps de bâtiments s'adaptent adroitement au caractère des quartiers avoisinants et créent des espaces bien proportionnés. La disposition des bâtiments leur donne une excellente orientation.

a) Circulation.

La suppression du double sens à l'extrémité du boulevard James Fazy et l'introduction d'un giratoire au bas de la Servette, sur une place inclinée, sont critiquables dans la forme indiquée sur le plan au 1/250.

L'aménagement de la circulation au haut de la rue Vallin comporte une application excessive du système du giratoire.

b) Utilisation des terrains.

L'élargissement de la rue des Corps-Saints dégage insuffisamment le temple de Saint-Gervais.

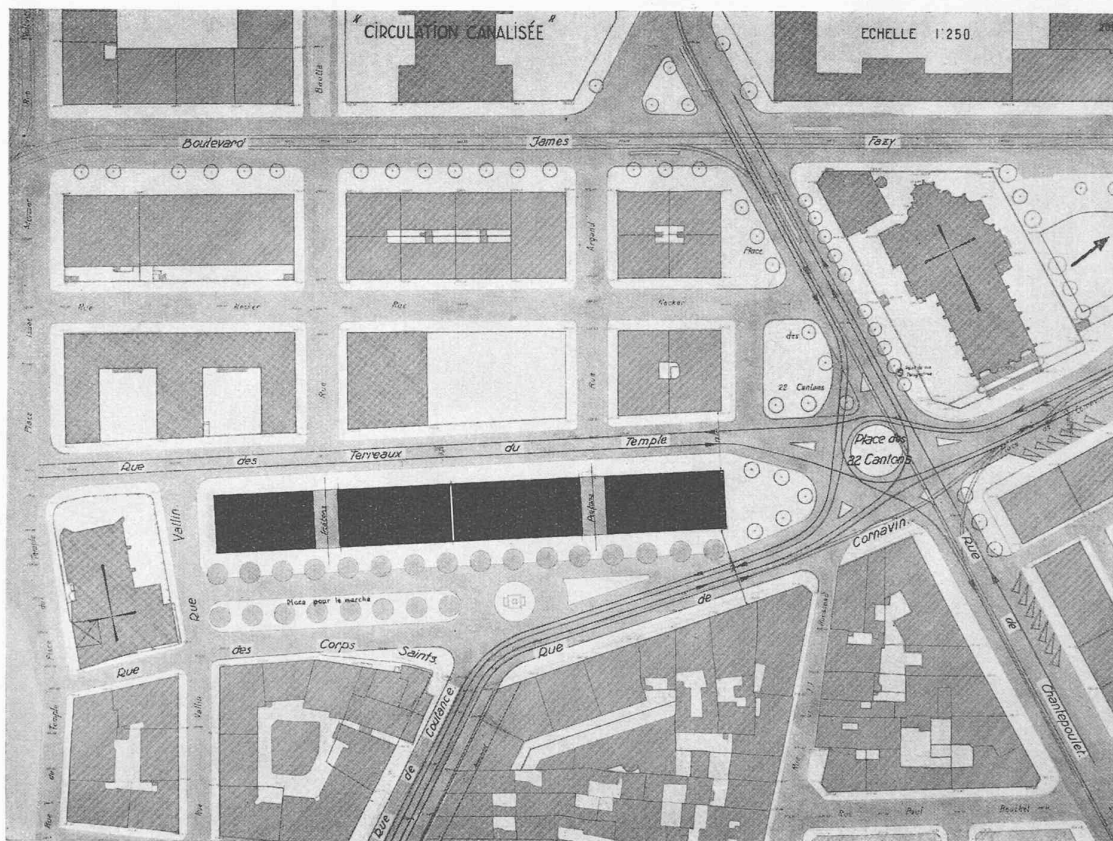
c) Architecture.

L'architecture est le point faible du projet, avec de fâcheuses naïvetés, telles que l'arc de triomphe liant la rue des Corps-Saints au temple de Saint-Gervais.

* * *

Ce projet se caractérise par une circulation claire et bien ordonnée et par une heureuse mise en valeur des terrains disponibles.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE SAINT-GERVAIS

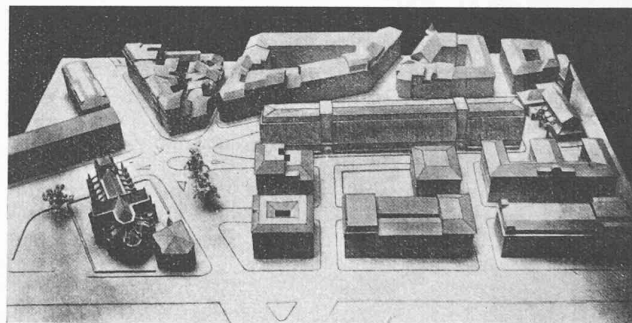
3^e prix : Projet « Circulation canalisée », MM. J.-J. Dériaz et E. Magnin, architectes, à Genève.

Plan du quartier des Terreaux du Temple. Echelle 1 : 2000.

Jugement du jury :

a) *Circulation.* — Les circulations principales à double sens sont réglées par un giratoire situé à la croisée de Chantepoulet et de la rue de Cornavin. Deux passages sont réservés aux piétons, en prolongation des rues Argand et Bautte.

b) *Utilisation des terrains.* Les terrains disponibles sont occupés par un seul bloc rectiligne de 150 m environ de longueur. Cette solution ménage une grande place entre les nouveaux bâtiments et la face ouest des rues des Corps-Saints et de Cornavin. Les immeubles proposés, de 6 étages sur rez-de-chaussée, sont prévus pour le commerce et l'habitation.



Vue à vol d'oiseau.

Avantages

Solution rationnelle. La circulation est simple et facile à régler. Les passages à piétons sont bien placés et clairement indiqués.

L'utilisation prévoit un grand rendement, la place pour le marché est bien située.

Inconvénients :

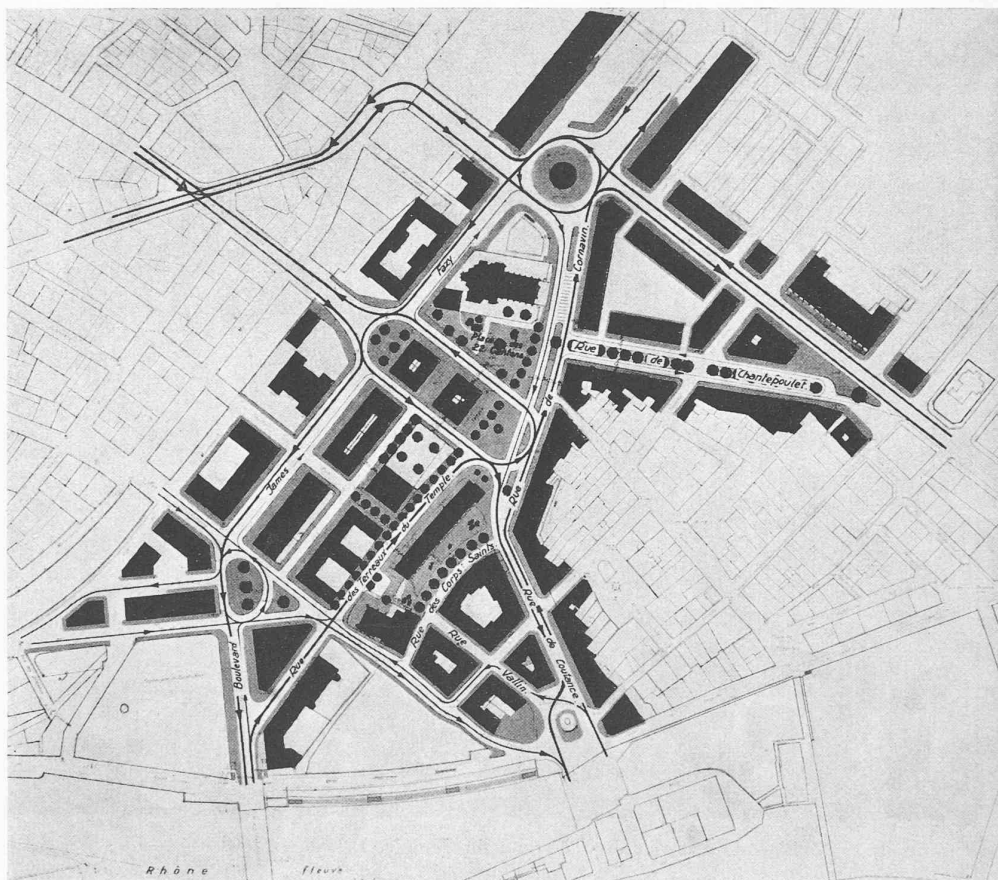
Le maintien du débouché de la rue Necker sur Chantepoulet est fâcheux.

a) Circulation.**b) Utilisation des terrains.****c) Architecture.**

La création d'un tel cube monobloc avec une architecture monotone apporte, sous la forme présentée, un élément complètement étranger dans le voisinage du Temple. Le plan des appartements est présenté sous une forme trop schématique.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE SAINT-GERVAIS

5^e prix : Projet « Circulons », MM. *E. Martin* et *J. Erb*, architectes, à Genève.



Plan général de situation. Echelle 1 : 5000.

Jugement du jury :

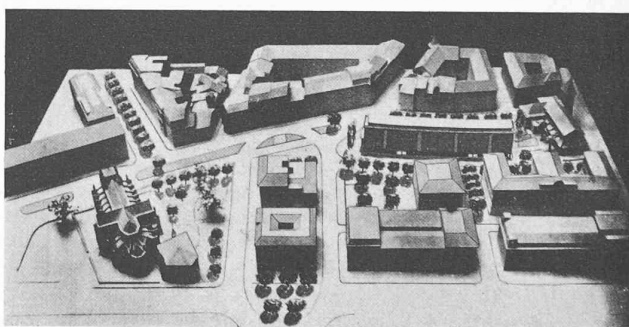
a) *Circulation.* — Ce projet réduit la rue de Chantepoulet au rôle d'une simple artère de dévestiture dans le sens de la montée, et la supprime complètement sur la place des 22 cantons. Il crée un grand giratoire entre le boulevard James Fazy et la rue de Cornavin autour des deux mas d'immeubles construits entre la rue Argand et la place des 22 Cantons. Il établit le sens unique dans la rue des Terreaux du Temple et, pratiquement, interrompt la circulation dans le boulevard James Fazy en direction de la Gare, au bas de la rue de la Servette.

b) *Utilisation des terrains.* — Le terrain est utilisé par un bloc de 85 m de longueur implanté entre la rue Argand et le temple de Saint-Gervais. Bâtiments de 6 étages sur rez-de-chaussée, destinés au commerce et à l'habitation.

Advantages :

mais les dimensions et l'implantation du bloc sont heureuses par rapport au temple de Saint-Gervais.

L'architecture et les plans sont satisfaisants,



Vue à vol d'oiseau.

Inconvénients :

a) *Circulation.*

Les modifications apportées à la rue de Chantepoulet, tant du point de vue du tracé que de la circulation, sont pratiquement inadmissibles.

L'introduction d'un giratoire de la dimension proposée est inutile et provoque des détours excessifs.

b) *Utilisation des terrains.*

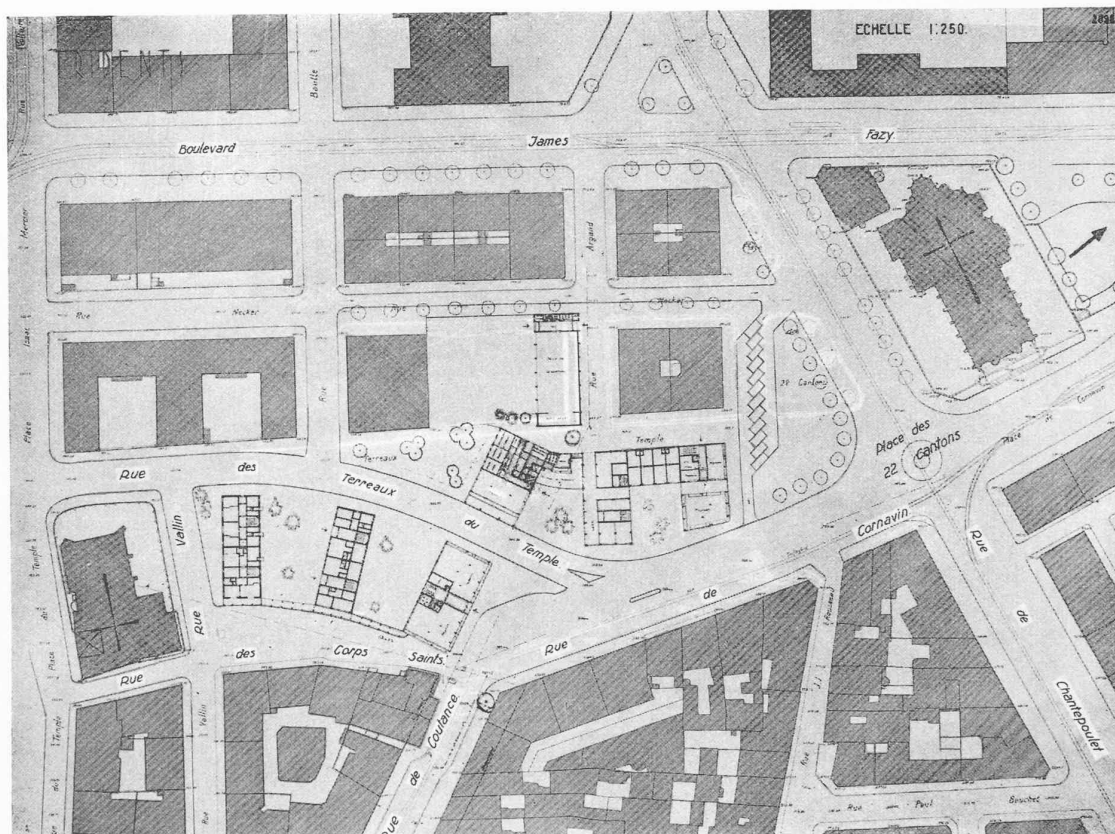
L'utilisation en surface est inférieure à ce que l'on est en droit d'attendre,

Les espaces créés sont informes et démesurés.

c) *Architecture.*

bien que trahis par une fâcheuse perspective.

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE SAINT-GERVAIS

6^e prix : Projet « Trident », M. R. Parodi, architecte, à Vandœuvres, Genève.

Plan du quartier des Terreaux du Temple. Echelle 1 : 2000.

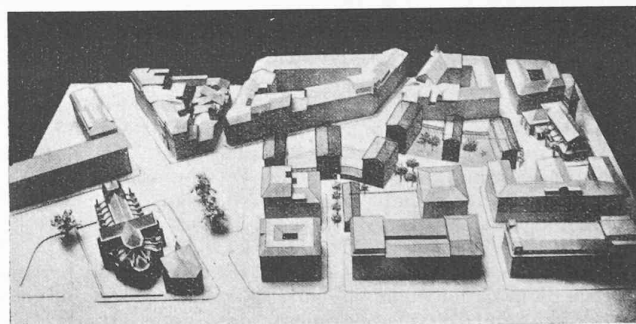
Jugement du jury :

a) *Circulation.* — La rue des Terreaux du Temple déviée et la rue de Cornavin sont réunies en une seule artère. La circulation des véhicules Coutance—Servette est acheminée par la place des 22 Cantons. Le système giratoire est introduit à la croisée Chantepoulet—Cornavin. Un passage à piétons relie la rue Argand au sommet de la rue de Coutance. Une place de stationnement est aménagée au sud-ouest de la place des 22 Cantons.

b) *Utilisation des terrains.* — Les constructions sont réparties en deux groupes de trois bâtiments implantés perpendiculairement au tracé des artères. La disposition des bâtiments entre la rue des Terreaux du Temple et la rue des Corps-Saints prolonge les alignements de la rue Vallin et de la rue de Coutance.

c) *Architecture.* — Les bâtiments sont de 5 étages sur rez-de-chaussée, sauf à proximité du temple de Saint-Gervais, où ils sont de 4 étages sur rez. Ces bâtiments sont destinés à

l'habitation et au commerce. Le projet introduit le long de la rue des Corps-Saints un élément de portique qui est nouveau dans le quartier.



Vue à vol d'oiseau.

Avantages :

La réunion de la rue des Terreaux du Temple et de la rue de Cornavin en une seule artère apporte une simplification dans la circulation. L'idée d'amener la circulation Servette—Coutance sur la place des 22 Cantons permet une réglementation claire du trafic. Le passage à piétons est bien placé.

Le parti adopté de bâtiments perpendiculaires aux artères de circulation a des avantages pour l'habitation.

L'aménagement en place de l'extrémité de la rue des Corps-Saints donne la possibilité de créer un site intime en relation avec le temple de Saint-Gervais.

Inconvénients :

a) *Circulation.*

L'étude du giratoire à la croisée Cornavin—Chantepoulet est insuffisante.

L'aménagement d'un parc à autos sur la place des 22 Cantons et le maintien du débouché de la rue Necker sont en contradiction avec le parti général adopté pour la simplification de la circulation.

b) *Utilisation des terrains.*

L'implantation par trop systématique des bâtiments apporte un élément nouveau étranger au quartier ; il est acceptable dans la partie sud de la rue des Terreaux du Temple mais il est déplorable sur le côté ouest de la rue de Cornavin.

c) *Architecture.*

Architecture sans intérêt et insuffisamment étudiée. Les plans de distribution sont médiocres.

se présente aujourd'hui et des diverses solutions proposées par les concurrents, l'ont amené à cette conviction que les difficultés de ce problème résidaient essentiellement dans la multiplicité des points de croisement existant déjà dans l'état actuel, et dans le fait que l'ouverture de nouvelles artères aurait pour conséquence d'augmenter encore ces difficultés en créant une situation intolérable. Les projets prévoyant une ou plusieurs artères nouvelles n'ont pas résolu ces difficultés pourtant essentielles, ou ne les ont résolues qu'au prix de la suppression de la circulation dans la rue de Chantepoulet, suppression qui ne peut être envisagée pour de multiples raisons. Il ressort bien plutôt de l'examen des projets déposés qu'une solution satisfaisante n'est pas conciliable avec l'ouverture de nouvelles artères.

C'est pourquoi le jury a été conduit à cette conclusion que les projets qui prévoient la création d'une grande artère de circulation Servette—Coutance, non seulement ne sont pas de nature à résoudre le problème posé, mais encore qu'ils ont pour effet d'aggraver la situation actuelle; en conséquence, seul un système acheminant la circulation Bel-Air—Servette par la place des XXII Cantons — complété par une bonne liaison entre le haut de Coutance et la rue Argand pour le passage des piétons — peut donner des résultats satisfaisants.

Le concours a donc permis, en apportant une telle démonstration, de faire un grand pas vers la solution de ce problème de circulation dont l'étude devrait être complétée, en partant des idées émises par les projets primés et en s'étendant à l'examen des divers autres nœuds de circulation dans l'ensemble du quartier de Saint-Gervais et les régions avoisinantes.

Du point de vue de l'utilisation des terrains des Terreaux du Temple, qui deviendront disponibles après la suppression de la butte et la démolition des immeubles vétustes du quartier, le concours a apporté des idées intéressantes. Leur mise au point, en collaboration avec les services publics, permettra d'aboutir à une réalisation tout à fait satisfaisante.

* * *

Après avoir ainsi arrêté les conclusions de son rapport et signé le procès-verbal des décisions relatives à l'attribution et à la répartition des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant le nom des concurrents primés.

La liste des concurrents retenus par le jury pour l'attribution des prix, s'établit comme suit :

1^{er} prix, 3800 fr. ; projet « Treille » — M. A. Tschäppät, architecte dipl. E. P. F., à Genève.

2^e prix, 3300 fr. ; projet « Essai » — MM. J.-M. Bommer et Georges Bréra, à Genève.

3^e prix, 2500 fr. ; projet « Circulation canalisée » — MM. J.-J. Dériaz, architecte S. I. A., Conches, Genève et Edmond Magnin, architecte S. I. A., à Genève.

4^e prix, 2200 fr. ; projet « Jean-Jacques » — M. Jean Stengel, architecte S. I. A., Cologny-Genève.

5^e prix, 1800 fr. ; projet « Circulons » — MM. E. Martin, architecte S. I. A. et J. Erb, architecte, à Genève.

6^e prix, 1400 fr. ; projet « Tridents » — M. René Parodi, architecte E. P. F., à Vandœuvres, Genève.

P.-S. — Conformément à l'art. 19 du programme, le jury a procédé, en outre, à la répartition de la somme de 15 000 fr. pour l'attribution d'allocations spéciales.

ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Le transfert de l'Ecole dans de nouveaux locaux.

Au cours d'une session qui aura lieu très prochainement, le Grand Conseil vaudois sera saisi d'un décret allouant au Conseil d'Etat un crédit permettant le transfert de l'Ecole d'ingénieurs dans de nouveaux locaux.

L'Etat ferait pour cela l'acquisition de la campagne de Beauregard, à l'Avenue de Cour, actuellement propriété de la Société de l'Hôtel Savoy. L'achat comprendrait non seulement l'immeuble qui, à lui seul, moyennant quelques transformations, serait à même de contenir de meilleurs et plus vastes locaux que n'en utilise actuellement l'Ecole, mais également le parc qui, sans qu'aucun préjudice ne soit porté à la beauté du site, pourrait être, ultérieurement, utilisé partiellement pour l'édification de constructions nouvelles.

Les divers auditoires, salles de dessin, bureaux des professeurs, les services administratifs, les bibliothèques, les laboratoires, les séminaires, etc., de notre haute Ecole, actuellement dispersés dans divers immeubles dont beaucoup se révèlent depuis longtemps insuffisants, seraient de ce fait groupés en un tout pour le plus grand bien des études.

L'avenir d'une institution qui rendit déjà de si grands services au pays serait ainsi assuré, et cela sans grever de façon exagérée les finances publiques à une époque où l'économie est de rigueur et, autre avantage incontestable, sans délai, malgré les grandes difficultés que soulève aujourd'hui la mise en chantier de toute construction importante.

Tous les anciens élèves de l'Ecole et tous les amis de l'Université de Lausanne, souhaitent ardemment l'aboutissement de ce projet. La réorganisation du programme d'enseignement adoptée par les autorités l'année dernière et l'établissement de l'Ecole dans de nouveaux locaux, enfin dignes d'elle, mettront fin à une situation qui s'aggravait dangereusement d'année en année.

On ne pourra que se féliciter de la collaboration dont auront fait preuve à cette occasion les autorités cantonales et communales et les milieux industriels de notre pays et tout laisse supposer qu'en cas d'approbation, par le Grand Conseil, des mesures envisagées, l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne ne marque un renouveau d'activité dont on discerne aujourd'hui déjà de nombreux signes.

NÉCROLOGIE

Gabriel Nicole, ingénieur.

Gabriel Nicole-Mégroz, ingénieur, ancien directeur de la Compagnie vaudoise des Forces motrices des Laes de Joux et de l'Orbe, est décédé subitement le 16 décembre 1942 au soir, à son domicile, à l'âge de 79 ans.

Originaire du Chenit et du Lieu, Nicole était né au Sentier le 20 janvier 1864. Il avait suivi, dès l'âge de quinze ans, les cours du Gymnase, puis ceux de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, dont il sortit, en 1883, avec le diplôme d'ingénieur; il fut zofingien fidèle et convaincu.

Parti peu après pour la Serbie, il y débuta comme ingénieur au service de l'entreprise qui construisait le chemin de fer de Nich à Pirot.

Revenu au pays, il fut occupé aux études du chemin de fer Vevey-Bulle-Thoune, qui devint, par la suite le Montreux-